DocuSign Envelope ID: BD457208-4340-436C-A05D-D6388F21000B

EEFO
Société par actions simplifiée
98B, rue de l'Abbé Groult – 75015 Paris
RCS Paris 829 125 558

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 11 OCTOBRE 2023

Le 11 octobre 2023,

Emilien Foiret, de nationalité française, né le 15 février 1989, demeurant 49 boulevard Rouget de Lisle – 93100 Montreuil

Détenant l'intégralité des actions de la Société (l'« **Associé Unique** »)

Appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation d'un apport en nature et de son évaluation ;
- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 12.103.360 euros, par voie d'émission de 1.210.236 actions de 10 euros de valeur nominale chacune;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
Approbation d'un apport en nature et de son évaluation

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- du traité d'apport entre l'Associé Unique et la Société en date du 11 octobre 2023 aux termes duquel l'Associé Unique a fait apport à la Société de vingt mille deux cent trente-trois (20.233) actions de la société **Valtex**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 7 cité Paradis - 75010 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 813 603 347;
- du rapport de PAREX AUDIT, Commissaire aux apports désigné par décision de l'Associé Unique de la Société en date du 6 septembre 2023,

approuve cet apport ainsi que son évaluation.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION
Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 12.103.360 euros, par voie d'émission de 1.210.236 actions de 10 euros de valeur nominale chacune

DocuSign Envelope ID: BD457208-4340-436C-A05D-D6388F21000B

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux apports,

en conséquence de la première décision ci-dessus,

décide, à titre de rémunération des apports approuvés au titre de la première résolution, d'augmenter le capital social de 12.103.360 euros pour le porter de 1.000 euros à 12.104.360 euros au moyen de la création de 1.210.236 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, émises au prix de souscription unitaire de 10 euros, entièrement libérées, et attribuées à l'Associé Unique en rémunération de son apport.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux parts sociales anciennes : elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION
Modifications corrélatives des statuts de la Société

L'Associé Unique, en conséquence de l'adoption de la deuxième décision qui précède,

Décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 7 des statuts de la Société comme suit :

« *Aux termes d'un traité d'apport en date du 11 octobre 2023, Monsieur Emilien Foiret a procédé un apport en nature à la Société de 20.233 actions de la sociétéValtex, rémunéré par l'émission de 1.210.236 actions de la Société.* »

Décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit :

« *Le capital social est fixé à la somme de 12.104.360 euros.*

Il est divisé en 1.210.436 actions de 10 euros chacune, partiellement libérées et de même catégorie. »

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION
Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

DocuSign Envelope ID: BD457208-4340-436C-A05D-D6388F21000B

DocuSigned by:
Emilien Foiret
43A1140D173B45A...

Emilien Foiret
Associé Unique